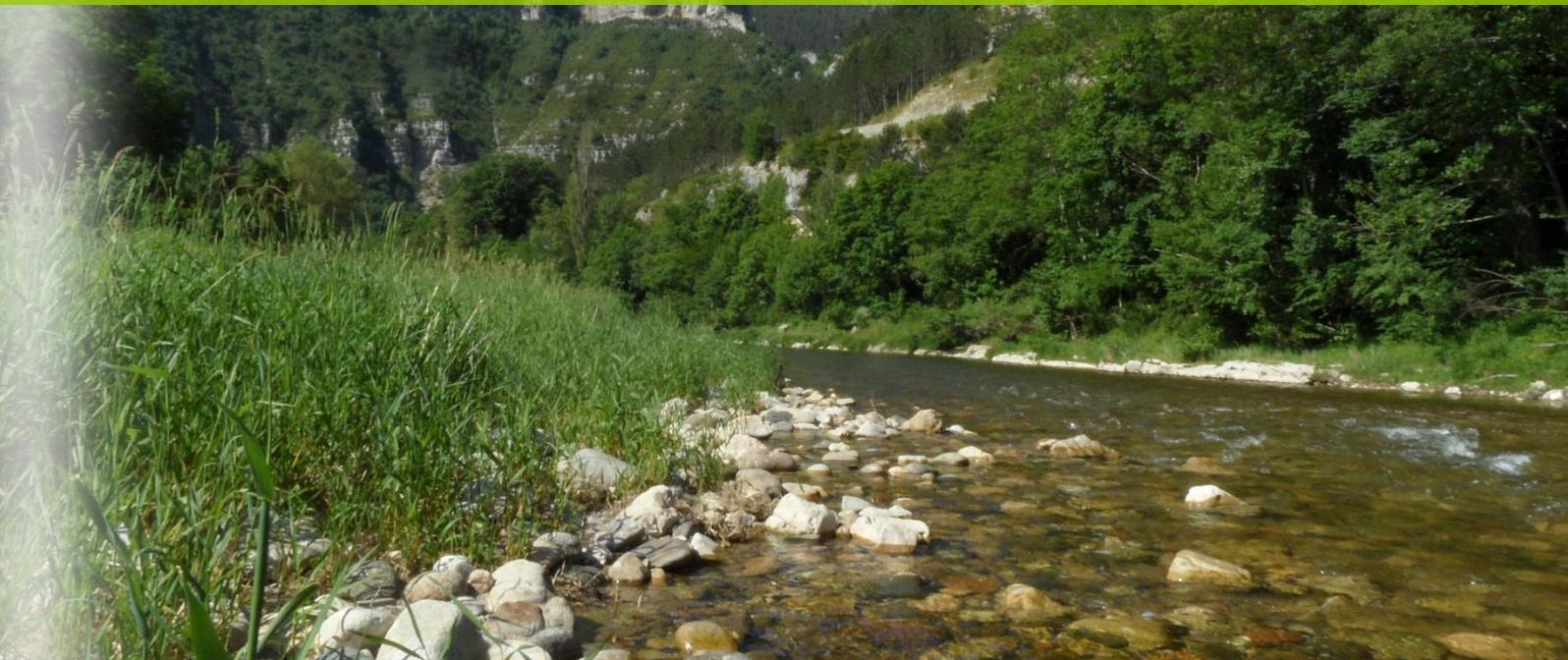


Charte Natura 2000

DU SITE NATURA 2000 DES VALLEES DU TARN, TARNON, MIMENTE



RECUEIL DES BONNES PRATIQUES

en faveur de la biodiversité



ACTIVITES
DE PLEINE NATURE





Charte Natura 2000 du site FR 9101363, validée en comité de pilotage du 2020

➤ **UNE CHARTE POUR QUI ?**

-POUR LES PROPRIETAIRES et TITULAIRES DE DROIT REELS et PERSONNELS SUR DES PARCELLES situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Les engagements correspondront aux milieux présents sur les parcelles. Il faut ensuite vous reportez à la charte « milieux naturels ».

-POUR LES USAGERS DES SITES (associations sportives, sociétés de chasse, naturalistes, organisateurs de projets, etc...) dans une démarche de sensibilisation de leurs adhérents, d'amélioration ou de valorisation de leurs pratiques. Le présent guide est fait pour vous !

➤ **UNE CHARTE POUR QUOI FAIRE ?**

1. UNE INFORMATION

L'objectif de la charte est avant tout d'informer sur les pratiques favorables à la richesse naturelle du site. La charte expose en ce sens des recommandations propres à chaque milieu naturel et activités rencontrées sur le site.

2. UN ENGAGEMENT

Pour ceux qui désirent aller plus loin, la signature de la charte 2000 marque l'engagement du propriétaire ou de l'usager en faveur d'une gestion durable des habitats et espèces du site Natura 2000.

➤ **COMMENT CA MARCHE ?**

La charte Natura 2000 est définie par les articles L414-3 et R414-12 du Code de l'Environnement. Lisez ce document, choisissez les items pour lesquels vous souhaitez vous engager pour une période de 5 ans (p. 24) et signez la charte Natura 2000.

QUELLE NATURE PROTEGER ?

Le site Natura 2000 s'étend sur 10 514 ha autour des 3 cours d'eau. Il se caractérise par une grande variabilité des conditions de milieu : fortes pentes, altitudes allant de 500 à 1500m, substrats géologiques diversifiés entre calcaire, granit, schistes. Cela se traduit par une grande diversité des habitats naturels rencontrés sur le site Natura 2000, ainsi que d'une grande richesse de la faune associée.

DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET EUROPEEN



24 habitats de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » : forêts, falaises, prairies, rivières et zones humides,...

17 espèces de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » :

- Espèces liées aux milieux aquatiques et humides : Ecrevisse à pattes blanches, Cordulie à corps fin, Castor d'Europe et Loutre d'Europe
- Insectes liées aux vieux bois : Pique prune, Rosalie alpine, Grand capricorne, Lucane cerf-volant
- Chauves-souris : Barbastelle, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Petit Murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers

Mais outre cette forte biodiversité, ce territoire est avant tout un territoire partagé et utilisé par de nombreux acteurs. En effet, il s'agit d'un territoire façonné par l'agriculture et l'élevage, empreint d'activités traditionnelles telles que la chasse et la pêche mais également territoire propice au développement d'activités touristiques et aux sports de pleine nature.

LES GRANDS ENJEUX DE CONSERVATION DU SITE

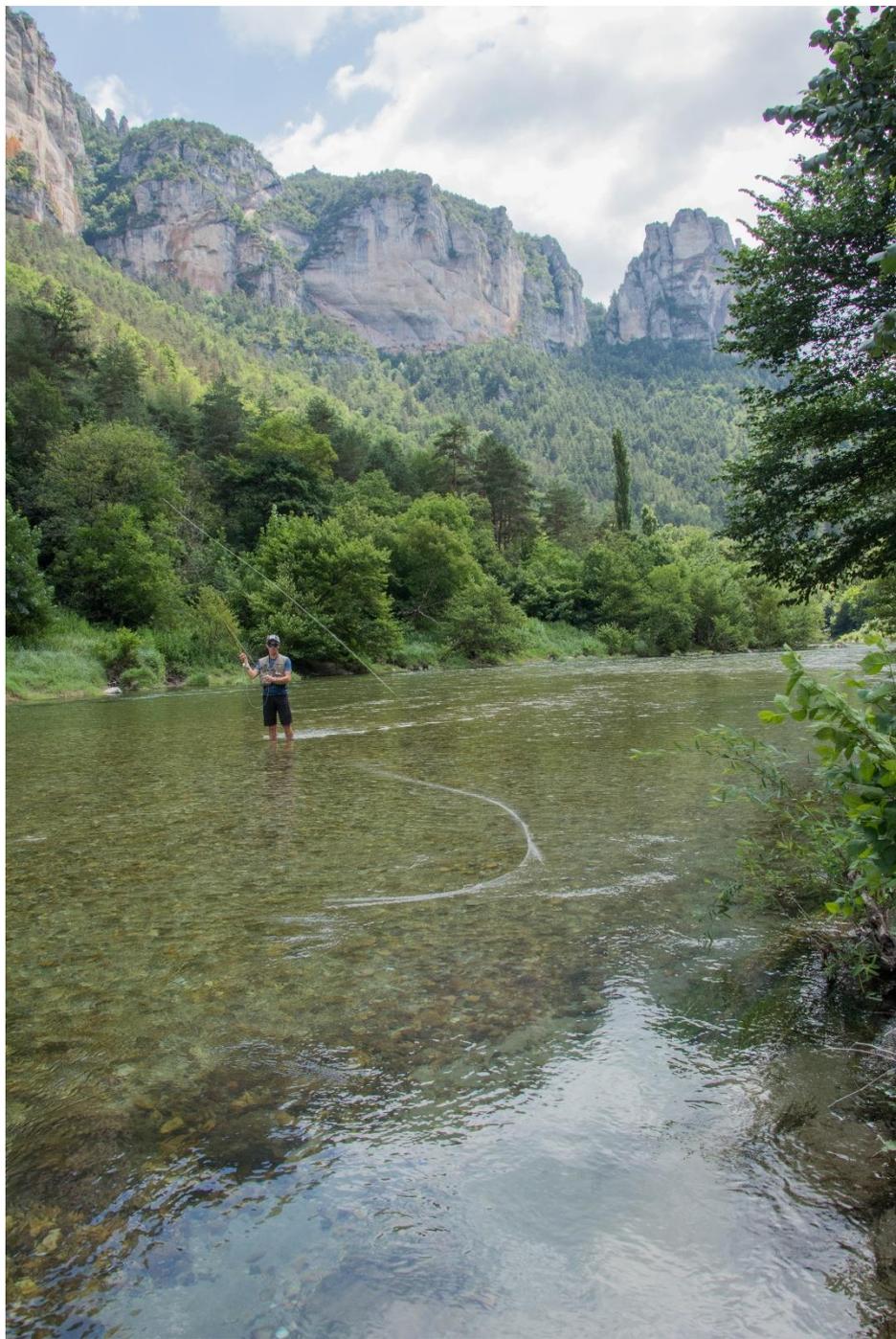
A - Maintenir le bon état de conservation des habitats et espèces dépendants des cours d'eau

B - Maintenir la richesse biologique des prairies naturelles de fauche

C - Favoriser la diversité d'espèces et d'habitats en milieu forestier

D - Conserver et gérer les éléments du paysage et du bâti favorables à la biodiversité

E - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats ouverts et des zones humides d'intérêt communautaire.



ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

ENGAGEMENTS

DANS LE CADRE DE MA PRATIQUE OU DE LA PRATIQUE DE MES ADHERENTS OU CLIENTS, JE M'ENGAGE¹ A :

- Prendre connaissance des enjeux de conservation du site Natura 2000, informer et sensibiliser les autres pratiquants sur les enjeux de préservation du site Natura 2000 et les bonnes pratiques à adopter
Point de contrôle : lecture de ce recueil et de la lettre d'info Natura 2000, Diffusion de l'information, affichage dans les locaux
- Prendre connaissance des réglementations qui s'appliquent au milieu naturel et les respecter : interdiction de feu à moins de 200m des forêts, de dépôts d'ordures, interdiction de circulation d'engins motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation, interdiction de cueillette d'espèces végétales ou de dérangement d'espèces animales protégées, ...
Point de contrôle : absence de procès-verbal.
- Ramener avec soi ses déchets
Point de contrôle : absence de constatation de déchets
- Prendre contact avec la structure animatrice en amont de projets d'aménagements ou de manifestations pour demander son expertise et ses recommandations
Points de contrôle : Prise de contact avec la structure animatrice
- Sauvegarder la qualité des cours d'eau en évitant toute dégradation des cours d'eau et de leurs berges ou pollutions.
Point de contrôle : Absence de dégradation ou de pollution liées aux activités de pleine nature
- Ne pas disséminer d'espèces envahissantes

¹ Pour les structures associatives ou entreprises signant cette chartre, elles s'engagent à transmettre à leurs adhérents/clients mais elles ne peuvent pas en garantir son respect.

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Respecter la quiétude des espaces naturels
- Respecter les aménagements et la signalétique mis en place par les gestionnaires
- Eviter de quitter les itinéraires et les aires de stationnement
- Respecter les autres activités pratiquées sur le site et ainsi que la propriété privée
- Informer la structure animatrice de dégradation constatée ou toute menace potentielle
- Informer la structure animatrice de toute action entreprise concourant à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- En fonction de ses propres connaissances, informer la structure animatrice en cas d'observation naturaliste notable (découverte d'un gîte d'une espèce d'intérêt communautaire, observation d'individus d'une espèce d'intérêt communautaire dont la répartition sur le site est méconnue,...).
- S'informer des actualités du site Natura 2000 en lisant la lettre d'info du site ou en consultant le site internet dédié
- Participer à des actions de suivis ou de gestion ou réunion d'information dans le cadre de l'animation du site Natura 2000

RANDONNEE PEDESTRE, VTT, EQUESTRE

ENGAGEMENTS

- Pratiquer sur des itinéraires autorisés, balisés et prévus pour ces activités
- Faire du camping ou bivouaquer sur les sites prévus à cet effet
- Garder les chiens en laisse ou à proximité immédiate sur la période de sensibilité de mars à juillet et les empêcher de perturber la faune sauvage ou les troupeaux.

RECOMMANDATIONS

- Eviter les sorties sur sols humides afin de limiter l'érosion
- Adhérer à une association sportive/fédération qui permettra un meilleur accompagnement de la pratique.

VIA FERRATA, ESCALADE

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Informer la structure animatrice des sites fréquentés dans ou à proximité immédiate du site Natura 2000.
- Demander un avis à la structure animatrice lors de la planification d'équipement d'une nouvelle voie d'escalade ou de nouveau site de spéléologie.
- Garantir la tranquillité des espèces rupestres en prohibant l'activité sur les parois non équipées/ non conventionnées utilisées notamment pour la reproduction ou l'hivernage (information relayée par la structure animatrice).

RECOMMANDATIONS

- Délimiter (si nécessaire) un sentier d'accès aux sites qui évite les zones fragiles et/ou à forte valeur patrimoniale.
- Limiter la fréquentation des hauts de falaises et des corniches et arrêter les voies, si possible, avant le sommet
- Signaler la présence d'oiseaux rupestres ou cavernicoles (ou de nids) et autres espèces patrimoniales (ex. chauve-souris) dans les cavités à la structure animatrice qui se chargera de relayer l'information aux structures concernées, et éviter ces zones.
- Adhérer à une association sportive/fédération qui permettra un meilleur accompagnement de la pratique

SPELEOLOGIE

ENGAGEMENTS

- Garantir la tranquillité des chiroptères présents en périodes d'hibernation et de mise bas dans les grottes et cavités identifiées à ce jour pour la conservation de ces espèces, et particulièrement en prohibant toute pénétration en période d'hibernation
- Ne pas obstruer l'entrée des grottes et cavités

RECOMMANDATIONS

- Dans les grottes, adopter un comportement responsable en minimisant les dérangements des espèces:- Préférer un éclairage avec led à l'acétylène en présence d'une colonie et éviter un éclairage prolongé en direction d'une chauve-souris, limiter les photographies,-fréquenter les grottes en groupes restreints -ne pas stationner près des animaux, ne pas fumer, ne pas camper et ne pas faire de feu dans une grotte
- Contribuer à la cartographie des grottes et cavités
- Adhérer à une association sportive/fédération qui permettra un meilleur accompagnement de la pratique

CHASSE

ENGAGEMENTS

- Relâcher immédiatement les espèces protégées lors des opérations de piégeage
- Ramasser les douilles et étuis vides.
- Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou les fédérations départementales et/ou le règlement intérieur des sociétés de chasse (notamment le retour des documents de suivis remplis).
- Etre vigilant à la qualité des conditions d'élevage, à la provenance des gibiers utilisés et à la souche de l'espèce (autochtone et adaptée au territoire) lors des actions de repeuplement en gibier
- Echanger avec la structure animatrice sur les projets d'aménagements faunistiques (débroussaillage, cultures faunistiques,...) afin d'intégrer les enjeux Natura 2000 et d'éventuellement bénéficier de contrats Natura 2000.

RECOMMANDATIONS

- S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses, selon les principes de la Charte de la chasse durable.
- Maintenir l'équilibre sylvo-agri- cynégétique.
- Limiter la circulation motorisée des chasseurs en privilégiant le covoiturage

PECHE

ENGAGEMENTS

- Pratiquer des mesures de gestion prévues dans le cadre du plan départemental de gestion piscicole (PDPG)
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces potentiellement envahissantes
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement piscicole et tenir compte de ses prescriptions
- Relâcher immédiatement toute prise de taille non règlementaire avec toutes les précautions pour leur survie

RECOMMANDATIONS

- Utiliser des hameçons sans ardillon
- Améliorer ses connaissances sur la faune et la flore sauvage locale
- Participer à des actions de suivis ou de gestion ou réunion d'information dans le cadre de l'animation du site Natura 2000

BAIGNADE

ENGAGEMENTS

Ne pas allumer de feu.

Ne pas modifier l'écoulement de l'eau d'un ruisseau, en déplaçant des pierres afin de créer des micro- « barrages » ou « retenues d'eau ».

Emprunter les chemins et sentiers d'accès balisés.

RECOMMANDATIONS

Limiter la diffusion de produits chimiques dans l'eau (par exemple cremes solaires, savon,...)

ADHESION

JE SIGNE LA CHARTE

J'ai pris connaissance de la charte et je souhaite m'engager pour protéger le site Natura 2000 des vallées du Tarn, Tarnon, Mimente.

JE SUIS :

Propriétaire

Représentant d'une association

Gestionnaire

Représentant d'une collectivité

Usagers

JE M'ENGAGE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE :

Randonnée pedestre/VTT/equestre

Escalade/Viaferrata

Spéléologie

Chasse

Peche

Baignade

A respecter les engagements d'ordre général ainsi que les engagements relatifs à mon activité de pleine nature.

Fait à :

Date :